

Task Force « Formations initiales pour adultes santé-social »

Synthèse des besoins annuels de formation horizon 2030, personnes qualifiées 2025 et projection de formation horizon 2027

Introduction et contexte

En janvier 2026, l'OrTra santé-social Genève a initié une Task Force « Formation pour adultes santé-social – ASA ASSC ASE AM » regroupant les acteurs cantonaux du secteur dans le but de réfléchir ensemble à de nouveaux dispositifs de formation et modèles de financements en adéquation avec les besoins réels du terrain.

Lors de la séance de lancement, une des missions a été d'identifier le besoin, avec comme objectif de déterminer la manière d'établir les chiffres de référence pour les métiers ASA-ASSC-ASE.

À l'issue des échanges, un consensus s'est dégagé de se baser sur les données existantes et de les compléter, si besoin, par un sondage.

Les documents de base sont le *Rapport cantonal sur la planification sanitaire 2025-2028* ainsi que les *études de l'Observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE)* du SRED pour le secteur spécifique de la petite enfance. Un sondage complémentaire a été adressé aux institutions du handicap, de l'animation parascolaire, ainsi que de l'animation socio-culturelle, non représentées - ou seulement partiellement - dans les travaux susmentionnés, spécifiquement pour les métiers ASA-ASSC-ASE. Par ailleurs, des données du Pôle Formation de l'OrTra santé-social Genève et de l'OFPC ont également été utilisées.

Résultats de la compilation de données

La compilation de ces données permet d'établir une projection du nombre de personnes à former annuellement à l'horizon 2030, pour chacun des trois métiers respectivement, avec, pour le métier d'ASE, une répartition des besoins, en fonction du type d'institutions et des orientations de formation, entre les secteurs « santé (hôpitaux, SASD, EMS) ou handicap », d'un côté, et « enfance ou jeunes adultes », de l'autre.

Il est néanmoins nécessaire de prendre en compte un certain nombre de facteurs utilisés dans ces calculs qui pourraient partiellement induire des biais dans les résultats :

1. Nous nous sommes inspirés du Rapport cantonal sur la planification sanitaire 2025-2028 dans la manière de présenter les données :
 - a. les besoins annuels de relève
 - b. les besoins annuels de diplômé-e-s (prenant en compte les diplômé-e-s « non disponibles pour les institutions de santé », c'est-à-dire des diplômé-e-s qui n'exercent pas la profession apprise à l'issue de leur formation)
 - c. les besoins annuels d'entrées en formation (prenant en compte les abandons en cours de formation ainsi que les taux de réussite)
2. Les projections de besoins annuels, basées sur des chiffres absolus, ne tiennent pas compte du taux d'occupation moyen dans les institutions concernées qui se situe entre 75 et 80% dans le domaine social selon notre sondage. Par ailleurs, l'augmentation annuelle d'environ 1% des besoins, estimée en raison de la diminution progressive du taux d'occupation (tendance sociétale), n'a pas non plus été intégrée.

3. En ce qui concerne les taux de réussite, nous avons appliqué des taux distincts pour les apprenti·e·s et les adultes selon les données fournies par l'OFPC. Cependant, il faut noter que le taux de réussite des adultes est un taux global qui regroupe les personnes passant la procédure de qualification par examen et celles certifiées par le biais d'un dossier de VAE, les deux taux pouvant être très différents.
4. Le métier d'aide-soignant·e représente une grande part du personnel soignant de niveau secondaire II du Rapport cantonal sur la planification sanitaire. Il est cependant appelé à disparaître car les personnes au bénéfice de cet ancien diplôme suisse arrivent progressivement à l'âge de la retraite. Les chiffres correspondants du rapport sanitaire cantonal ont été répartis à part égale (50%) entre les métiers d'ASA et d'ASSC pour établir les besoins futurs.
5. Nous avons finalement voulu donner un aperçu sur le nombre de personnes qualifiées en 2025 et une projection des personnes « en formation » qui passeront la procédure de qualification (PQual) en 2026 et 2027, en distinguant les apprenti·e·s et les adultes (CPA). Les qualifications 2025 pour les CPA représentent le nombre total de personnes qualifiées par voie de PQual et | ou de dossier VAE. Cependant, la projection n'inclut pas les candidats à la CPA par voie de dossier VAE (donnée inconnue) et ne prend pas en compte les taux de réussite ou d'abandon respectifs (données imprévisibles) pour les différentes volées. En ce qui concerne les candidat·e·s potentiel·le·s nous n'avons pas intégré le taux d'abandon ni le taux d'échec à la procédure de qualification.

Vous trouverez en Annexe le tableau synthétique des résultats de cette compilation de données, ainsi qu'une synthèse plus détaillée des postulats utilisés pour les calculs des diverses projections.

Note : L'OrTra santé-social Genève n'a pas remis en question, ni vérifié, les données utilisées comme base de cette analyse, venant des différentes sources citées dans l'introduction et reportées dans le document « Références et postulats » annexé. La méthodologie utilisée par l'OrTra santé-social Genève est cependant expliquée dans ce même document d'une manière transparente.